

VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE LUCIEN-BELLEMARE ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS

Les conditions de vente des trente-deux (32) terrains résidentiels qui sont disponibles sur la rue Lucien-Bellemare et sur la rue Lucien-Lelièvre sont les suivantes :

- Prix de vente fixé à 35 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables;
- Dépôt d'une somme équivalente à 10 % du prix de vente d'un terrain avant les taxes pour réserver un lot (somme non remboursable si un requérant décide de ne plus acheter un terrain);
- Signature d'une promesse d'achat de la part des requérants avec obligation de signer un acte de vente dans les soixante (60) jours;
- Obligation de débiter la construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai maximal de un (1) an de la signature de l'acte de vente et à continuer cette construction, sans interruption des travaux, jusqu'à la finalisation de la résidence;
- Obligation de construire une résidence d'une valeur minimale de 100 000 \$.
- Obligation d'offrir à la Ville un terrain non construit avant une cession;
- Tous les frais d'aménagement de terrain, les frais de clôture, les frais légaux seront à la charge des acquéreurs;
- Attribution des terrains en fonction de la réception des demandes au Service de la gestion du territoire à partir de la date où les terrains seront officiellement mis en vente (premier arrivé, premier servi).